



Acheteur indélicat - Société de recouvrement

Par **AE700**, le **29/05/2013** à **15:18**

Bonjour,

Actuellement et depuis 3 ans Auto-Entrepreneur , J'assemble et configure et livre/installe sur site des ordinateurs personnels ou professionnels. Je pratique aussi le dépannage informatique.

Cette activité se déroulait parfaitement jusqu'à présent , étant aussi bien récompensé par une clientèle fidèle que satisfaite. (100% d'évaluation positive au prix de d'une attention particulière a chaque commande..)

Il y a 45 jours , un acheteur qui se disait intéressé par mes configurations me contacte directement sans passer par le site intermédiaire permettant d'être visible a l'international.

Après une vingtaine d'échange de mail , ce dernier opte pour un produit complètement personnalisé qui fait l'objet d'un devis et qui m'est renvoyé signé et daté selon ma volonté. (Valeur du bien 2000€)

Cependant , outre ses nombreuses exigences concernant le bien , celui ci exige également le moyen de paiement "PAYPAL" que j'accepte.

Sa commande est expédié quelques jours plus tard , assemblé spécifiquement tel que le devis le stipulait.

Une fois la machine reçu par mon acheteur , le ton change , il me menace de me renvoyer la

machine et d'exiger un remboursement , car celui ci ne sait manifestement pas utiliser la machine et n'en tire pas les performances escomptés.

Je lui offre gracieusement un support technique , plusieurs échanges de mails , la possibilité de prendre en main a distance la machine , je lui propose même de lui offrir de la connectique qu'il semblait avoir besoin ...

Le bien étant personnalisé , "sur mesure" il est de ce fait invendable en l'état.

Ce dernier décline mes propositions d'aide et coupe court a toute communication.

Ce jour , je reçois par les service du transporteur national le bien en question.

Je m'empresse de diagnostiqué l'origine du mécontentement qui a donner lieux a ce retour et après examens minutieux :

- l'emballage diffère de celui d'origine
- la plupart des composants sont grillés , HS.

L'acheteur , qui s'empressera de demander un remboursement intégral auprès de la société de paiement avec preuve de dépôt du colis a l'appuie , a néanmoins utilisé cette machine jusqu'au jours de l'envoi (je peux le prouver)avant selon moi de la saboter purement et simplement.

A noter que ce type de machine sert principalement a "créer" un bien immatériel en vue de le revendre ou l'utiliser. Cet acheteur a donc pu générer des profits durant la période ou il détenait le bien.

je me retrouve aujourd'hui fortement dans l'embarras , puisque cette société de paiement se retournera contre moi une fois le remboursement effectué.

Aujourd'hui , je crains mettre en péril , et le mot est adéquat , mon entreprise.
il m'est impossible de rembourser cette somme , et la revente du bien étant impossible sans de couteuse réparations et modification.

Si une âme charitable et éclairé pouvait me guider vers la procédure et le comportement a adopté , je lui en serait réellement reconnaissant et n'hésiterai pas a lui rendre la pareille , virtuellement , ou non.

Bien cordialement

Par **AE700**, le **02/06/2013** à **13:04**

Bonjour,

Conscient qu'il m'est impossible de souscrire a une assistance juridique pour ce dossier , je vais devoir , je le crains , me défendre seul.

J'apprécierai énormément un peu d'aide sur la procédure a suivre...même quelque éléments de réflexions en vrac...

Merci d'avance

Par **AE700**, le **04/06/2013 à 14:55**

Bonjour

Le dialogue avec cet acheteur se détériorant chaque jours , je vous prierais de me venir en aide...

Par **AE700**, le **20/06/2013 à 14:32**

Bonjour;

Malgrès l'absence de réponse , je continue d'alimenter ce topic...

Comme prévu , l'acheteur malhonnête a ouvert un litige auprès de la société de paiement PAYPAL pour "objet ne correspondant pas à la description" afin d'être remboursé.

Ce 1er litige a été clôturé en ma faveur car la machine , nettement personnalisée , ne rentre pas dans leur protection acheteur.

Néanmoins , l'acheteur a ouvert un deuxième litige et cette fois pour "Utilisation frauduleuse des moyens de paiement" et celui ci est toujours en attente de vérification par PAYPAL.

j'ai bien sûr immédiatement envoyé à paypal le devis signé de sa main prouvant que ce monsieur est bien à l'origine de la commande.

Celui ci , cherchant sans doute de nouvelles failles , m'envoie des emails dénués de sens et m'accusant d'oublis divers et fantaisistes (colis incomplet etc..)

Après différentes recherches auprès de mes protections juridiques (assurance auto / appartement / carte bancaire) aucune ne veut évidemment prendre en charge le dossier car il s'agit d'un litige commercial entre un prestataire et son client , et qu'à ce titre , j'aurais du souscrire une assurance spécifique couvrant ce type de litige.
Qu'ils soient tous assurés que cela sera fait à l'avenir.

je continue de vous demander vos impressions , et vos conseils sur la marche à adopter.

Bien cordialement